



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 68557

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales. Elles portent, d'une part, sur une augmentation de leurs effectifs qui s'avère aujourd'hui indispensable compte tenu de l'importance croissante de leurs tâches. L'application de nouveaux textes législatifs est encore venue renforcer l'intervention de ces cadres de la fonction publique qui tiennent un rôle central au sein de notre système sanitaire et social. Ils attendent également, à l'instar des inspecteurs du travail et d'autres corps du ministère de l'emploi et de la solidarité, une revalorisation de leur statut. Un projet en ce sens a d'ailleurs été préparé et les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales espèrent qu'il puisse être mis en oeuvre sans retard. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des précisions sur ces deux points.

Texte de la réponse

Le corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales est classé en catégorie A avec un indice brut terminal de 985. La carrière se déroule en quatre grades, le deuxième grade est accessible après réussite à un examen professionnel. Une étude conduite par les services de la ministre de l'emploi et de la solidarité, d'octobre 2000 à mars 2001, pour une meilleure connaissance du métier des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales a permis d'analyser les fonctions, les activités et les compétences de ces agents. Cette étude démontre la complexité et l'évolution constante de leurs missions et de leurs fonctions qu'il s'agisse, notamment, de planification dans le domaine social et de l'offre de soins, de protection sociale, de gestion financière, d'inspection et de contrôle et de conduite de projets à caractère interministériel. En conséquence, pour tenir compte de l'élargissement de leur champ d'intervention, de l'accroissement de leurs responsabilités et de leur technicité, la ministre de l'emploi et de la solidarité a proposé aux autres ministères concernés une réforme du statut du corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales qui vise un réaménagement statutaire permettant une restructuration et une revalorisation de la carrière ainsi qu'un renforcement du dispositif de formation initiale et continue.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68557

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6278

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6936